



Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Organisation arabe pour l'Éducation, la Culture et les Sciences (ALECSO) annoncent le lancement du 11^e **Prix de la traduction Ibn Khaldoun-Senghor français <-> arabe – session 2018.**

Ce prix, qui récompense traditionnellement la traduction d'une œuvre en sciences humaines et sociales, s'ouvre, à partir de cette année, **à la littérature.**

OBJECTIFS DU PRIX

1. récompenser les traducteurs de la langue arabe vers la langue française et de la langue française vers la langue arabe, pour faire connaître les œuvres littéraires et en sciences humaines dans les espaces arabophone et francophone en vue de l'enrichissement mutuel des deux cultures ;
2. encourager la traduction ainsi que l'édition d'ouvrages littéraires et en sciences humaines traduits du français vers l'arabe et de l'arabe vers le français et de promouvoir ainsi le mouvement de la traduction dans les deux espaces linguistiques et culturels.

ATTRIBUTION DU PRIX

1. Le Prix de la traduction Ibn Khaldoun et Léopold Sédar Senghor du français vers l'arabe et de l'arabe vers le français est décerné annuellement.
2. Le prix consiste en :
 - une bourse d'un montant de **10 000 euros**
 - un diplôme signé par la Secrétaire générale de la Francophonie et par le Directeur général de l'ALECSO
 - la promotion de la traduction primée et de son traducteur jusqu'à l'édition suivante du Prix

CONDITIONS DE CANDIDATURE

1. Les candidatures au Prix peuvent être soumises par :
 - les traducteurs qui répondent aux conditions fixées par le présent règlement ;
 - les universités, instituts d'enseignement supérieur et centres d'études et de recherche des deux espaces linguistiques ;

- les associations et les unions nationales des pays arabes et des pays francophones ;
 - les personnalités de renommée dans les domaines du Prix ;
 - les maisons d'édition.
2. La candidature au Prix consiste en une œuvre littéraire ou en sciences humaines, traduite du français vers l'arabe ou de l'arabe vers le français ;
 3. Les œuvres présentées pour ce Prix doivent répondre aux critères suivants :
 - **être publiées** ;
 - être la première traduction récente (trois ans maximum précédant l'année de l'appel à candidatures) de l'arabe vers le français ou du français vers l'arabe de l'œuvre d'origine. Les grands textes classiques des deux cultures sont dispensés de cette condition ;
 - n'avoir pas obtenu un autre Prix de traduction ;
 - avoir obtenu la cession légale des droits de traduction.
 4. Un lauréat d'une édition précédente ne peut représenter sa candidature au Prix avant un délai de 5 ans
 5. Chaque candidature doit être accompagnée des documents suivants :
 - un *curriculum vitae* du candidat, accompagné d'une présentation de ses travaux de traduction, objets de la candidature, soulignant leur apport à la connaissance mutuelle des deux cultures ;
 - huit exemplaires de l'ouvrage traduit, objet de la candidature et huit copies de l'ouvrage original ;
 6. Les demandes de candidatures et les pièces jointes ne seront pas retournées à leurs expéditeurs, que les candidat(e)s aient été primé(e)s ou non.
 7. Les demandes de candidatures sont adressées, sous pli recommandé, ou déposées directement aux sièges de :

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Direction Langue française, culture et diversités
 19-21, Avenue Bosquet, 75007, Paris, France
 Tél. +331/ 44 37 32 22
 Contact : Mme Claudia Pietri
 Courriel : claudia.pietri@francophonie.org
 Site Internet : www.francophonie.org

ou

Organisation arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences (ALECSO)

BP 1120, Recette principale,
 Tunis, Tunisie
 Secrétariat du Prix de la traduction Ibn Khaldoun et Léopold Sédar Senghor :
 Téléphone : +21607731077
 Télécopie : 7703003070700
 Courriel : alecso@alecso.org.tn
 Contact : Mlle Ilef Slama
 Courriel : ilef.slama@gmail.com
 Site Internet : www.alecso.org.tn

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **30 juin 2018**.